

# Directions fondamentales

Fin avril, le Collège des directeurs de l'Enseignement fondamental catholique a présenté ses priorités pour la prochaine législature. Devant une assemblée de 200 directeurs, les représentants des partis politiques ont été invités à se positionner... sans langue de bois.

« **J'** ai deux enseignants en congé syndical, un ouvrier à partager avec plusieurs établissements, une secrétaire PTP à temps partiel en congé maladie non remplacée. Mon chauffe-eau vient aussi de me lâcher... Que proposez-vous pour m'aider ? », lance un directeur.

« Nous sommes toujours obligés de travailler dans la superficialité, de gérer le quotidien sans avoir le temps de développer une vision, sans pouvoir assurer le rôle d'animateur pédagogique, sans pouvoir lutter efficacement contre le redoublement. J'ai l'impression qu'on nous considère comme des scouts, et pas comme des professionnels ! », poursuit un autre. Le ton est donné.

## AIDE ADMINISTRATIVE ET ÉDUCATIVE

À la première revendication du Collège des directeurs d'accorder une aide administrative à hauteur minimale d'un équivalent temps plein par tranche de 400 élèves, ainsi qu'une aide éducative, **Marie-Martine SCHYNS**, Ministre de l'Enseignement obligatoire (cdH), répond qu'il faudrait financer 700 postes pour rencontrer cette demande. 34 millions EUR seraient, enfin, nécessaires pour une aide éducative à quart-temps. « Comment financer cela ? Si on table sur une diminution du redoublement au fondamental, on pourrait, à terme, dégager 56 millions – scénario d'un redoublement quasi nul. »

**Françoise BERTIEAUX**, cheffe de groupe MR au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), estime, quant à elle, à un peu plus de 10 millions EUR le financement d'une aide administrative par tranche de 500 élèves : « Afin que le budget de la FWB puisse l'absorber, il serait raisonnable d'étaler cette mesure sur



De g. à dr. : André FLAHAUT (PS), Barbara TRACHTE (Ecolo), Marie-Martine SCHYNS (cdH), Françoise BERTIEAUX (MR) et Serge de PATOUL (FDF)

Photo: Alain DEHAENE

4 ans, ce qui représenterait un coût annuel de 2,69 millions EUR ».

« Ces revendications nous paraissent tout à fait légitimes. Outre une simplification administrative, il faut donner plus d'autonomie de gestion aux écoles, et bien distinguer la tâche de directeur d'école de celle du support logistique », a indiqué, pour sa part, le FDF **Serge de PATOUL**, en charge de l'enseignement pour son parti.

**Barbara TRACHTE**, députée Ecolo à la FWB, appuie également les demandes : « Je pense que d'autres mesures doivent aussi être prises, comme la réduction de la charge administrative par une diminution du nombre de circulaires envoyées, par une collaboration renforcée, notamment au niveau des bassins scolaires ».

## REVALORISATION BARÉMIQUE ET FIN DE CARRIÈRE

Deuxième grande revendication du Collège des directeurs : une réelle revalorisation barémique. Il réclame à tout le moins un alignement immédiat sur les salaires des directions des DOA<sup>1</sup> de l'enseignement secondaire.

Cette promesse avait été faite il y a bientôt 10 ans. Enfin, pour les fins de carrière, le Collège demande notamment que les directions puissent bénéficier des mêmes conditions que les enseignants. Il n'est aujourd'hui pas possible, pour un directeur, de bénéficier d'une prépension à temps partiel, vu l'insécabilité de la fonction.

**André FLAHAUT**, représentant le PS et président sortant de la Chambre, a indiqué qu'il faudrait faire des choix : « Les moyens transférés aux Régions suite à la dernière réforme de l'État ne l'ont été qu'à hauteur de 95%. Il faudra faire des choix, des choix essentiels. Pour nous, il faudra privilégier la petite enfance et l'enseignement ». ■

CONRAD VAN DE WERVE

1. Degrés d'observation autonome

**Le Mémoire du Collège des directeurs de l'Enseignement fondamental catholique peut être consulté sur :**

<http://enseignement.catholique.be> > Fondamental > Collège des directeurs

Pour recevoir toutes nos actualités, abonnez-vous aux flux RSS du site <http://enseignement.catholique.be> Facile !

Voir entrées **libres** n°80, juin 2013, p. 20

Archives disponibles sur [www.entrees-libres.be](http://www.entrees-libres.be)

